



# COMMUNE DE GRUEY-LES-SURANCE

## Note d'info n°1 du 6 AOUT 2020

1. Le Conseil Municipal demande à la population de réfléchir à un nom pour les habitants. Vos réponses sont les bienvenues dans la boîte aux lettres de la mairie.  
Selon les noms les plus cités, nous vous resolliciterons via un coupon réponse distribué dans votre boîte aux lettres pour retenir votre choix définitif.  
Les enfants seront également mis à contribution.  
Un article devrait passer dans Vosges Matin.
2. A compter du mois de septembre un agent technique sera embauché à temps complet. Les entretiens sont en cours.
3. La commune met à disposition l'abri de l'étang aux habitants. Chacun peut s'y rendre.  
Cet espace est sous la responsabilité des parents si utilisé par des mineurs.
4. La fibre est disponible. Se renseigner auprès de votre opérateur.
5. Des passages piétons et des radars pédagogiques vont être installés rue Marcel Brégier et route de Darney. La vitesse étant excessive dans tout le village !
6. Des incivilités ont été constatées (table cassée à l'étang Communal, peinture sur les tombes au cimetière, déjection canine, banc disparu à l'étang Merdey, bruit de voisinage l'air de jeux est accessible jusqu'à 22h).  
Des plaintes ont été déposées à la Gendarmerie.
7. Pour rappel, les horaires suivants sont à respecter pour tous travaux suivant Arrêté Préfectoral N°964/08/DDASS/SE du 26 décembre 2006 :
  - Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
  - Samedi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
  - Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00
8. La Trésorerie de Bains-les-Bains sera fermée définitivement à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Après cette date veuillez vous adresser à la Trésorerie POINCARÉ à EPINAL.
9. Il a été constaté des dépôts de pierres et de tuiles au dépôt du ferrailleur. Pour rappel ce lieu est réservé uniquement aux végétaux.
10. Depuis le 31 juillet notre département est en restriction d'eau.

11. La Préfecture rappelle qu'il est interdit d'arroser les fleurs et pelouses, de laver les voitures, de remplir les piscines entre 9h et 20h.  
L'arrêté est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie.
12. Une réflexion est en cours par la commune sur l'implantation d'un espace multiservices.
13. La commune procède au remboursement de la carte de bus sur présentation d'un justificatif de paiement et d'un rib.  
Nous effectuons aussi le remboursement de 15 repas par enfant maximum pour la cantine des enfants scolarisés au SIVOS.
14. Les personnes intéressées par des grumes de sapins bostrychés et verts situées sur la route du cimetière peuvent contacter la Mairie.  
Ils seront vendus à l'euro symbolique.
15. La mairie sera fermée du lundi 10 août 2020 au lundi 31 août 2020 inclus.

En cas d'urgence, vous adresser au Maire ou aux Adjointes.

## **Etat-civil :**

### **Décès :**

Madame Marcelle THOUVENOT

Monsieur Jean-Pierre VILLAUME

### **Mariage :**

Madame Youna LIOT et Madame Anita GOUBY le 12 septembre 2020

Bel été et bonnes vacances à tous